

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS.

Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 49 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
4 — 1 — matin, Express-Poste.
10 — 28 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 51 — — Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 23 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous détachons le passage suivant d'un article
du *Moniteur de l'Armée* sur les dernières nouvelles
de l'Inde :

« Les derniers courriers nous apprennent que
l'armée d'Oude, qui est toujours restée fidèle à son
roi dépossédé, vient de se révolter.

« Tout en regrettant ce nouvel échec éprouvé par
la puissance anglaise dans l'Inde, on ne peut s'em-
pêcher de remarquer qu'il est la conséquence d'une
des fautes les plus graves qu'aient commises les
agents de la compagnie.

« Le contingent de l'armée d'Oude se compose de
30,000 hommes; ce sont les meilleures troupes in-
digènes de cette partie de l'Inde. Le général La-
wrence commandait à Luknow, capitale du royaume;
c'est en luttant contre l'insurrection qu'il a été tué.
On ignore ce qui s'est passé après sa mort, et si les
révoltés se sont emparés de la ville. Il faut attendre
de nouveaux renseignements pour se prononcer sur
la portée de cet événement, qui, dans tous les cas,
est fort grave: un fait certain jusqu'ici c'est que les
révoltés d'Oude se sont mis en communication avec
ceux de Delhi.

« L'Aoude est le royaume le plus important de
l'Inde septentrionale. Il est situé entre le Népal,
l'Allahabad, le Behar et le Delhi, sa population est
d'environ 3,500,000 âmes. Son territoire est d'une
richesse et d'une fertilité proverbiales, c'est ce qui
a tenté la convoitise de la compagnie, et probable-
ment contribué, pour une très-forte part, à pro-
duire les malheurs qui désolent aujourd'hui ce
pays. Sa capitale, Luknow, est une belle ville dont
la population s'élèverait, d'après l'affirmation des
Anglais à environ 300,000 âmes; indépendamment
de Luknow, le royaume renferme plusieurs autres
villes importantes, qui sont: Manikpou, Bangou-
lah, Feizabad, Aoude, qui a donné son nom au
pays, Sulthanpou, Baraïch, Khyrabad.

« Les dernières dépêches citent encore plusieurs

points sur lesquels des troubles auraient éclaté;
mais elles sont à cet égard tellement obscures, qu'il
est impossible d'asseoir aucune opinion sur les évé-
nements qu'elles mentionnent. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Vienne, 26 août. — Bombay, 30 juillet. — « Le
général Reid remplace le général Barnard, dans le
commandement de l'armée anglaise. Delhi n'est pas
pris. Le général Havelot a battu les rebelles trois
fois et a repris Cawnpore. La rébellion a été répri-
mée à Hyderabad; dans le Pendjab, dans la prési-
dence de Bombay et de Madras tout est tranquille.
Dans les provinces du nord-ouest il y a eu de grands
massacres parmi les Européens. A Sealkote, deux
régiments se sont révoltés. Lord Elgin est arrivé à
Hong-Kong.

« La Gazette de Trieste dit qu'à Alexandrie, le 21
août, il y a eu des arrestations parmi les Euro-
péens, à la suite de l'assassinat du vice-consul de
Naples. »

Londres, 27 août. — « La dépêche officielle sui-
vante, en date de Bombay du 30 juillet, est commu-
niquée aux journaux :

« Delhi résistait encore le 14 juillet. Il n'y avait
plus devant cette place que 2,000 Européens en
mesure de participer à l'attaque.

« Le général Reid avait remplacé le général Bran-
nard.

« Madras et Bombay continuaient à être parfai-
tement tranquilles. La garnison de Luknow tenait
ferme.

« Il y avait eu des massacres dans le nord-ouest.
Le Pendjab était calme.

« Des révoltes avaient éclaté à Sealkote ainsi
qu'à Hyderabad, mais elles avaient été prompte-
ment réprimées.

« Lord Elgin était arrivé à Hong-Kong, le 2 juil-
let. »

Marseille, 27 août. — « La malle des Indes est
attendue aujourd'hui.

« Les nouvelles de Constantinople sont du 19
août.

« Ruchdi-Pacha a été nommé ministre de la
guerre en remplacement de Kiamil-Pacha.

« La Presse d'Orient dément l'évacuation d'Hérat
ainsi que le départ de lord Redcliffe. Ce journal
s'est vu défendre la publication des nouvelles poli-
tiques dans son édition quotidienne. La censure tur-
que redouble de sévérité, elle a même tronqué les
explications du *Moniteur*.

« Les brigands pullulent en Epire et exigent d'é-
normes rançons des voyageurs.

« La récolte des raisins de Corinthe qui était ma-
gnifique a été à moitié gâtée par les pluies et les
vers. »

Londres, 27 août. — Le *Times* a reçu des com-
munications additionnelles qui lui apprennent que
des Européens ont été tués à Cownpore. La garni-
son a dû se rendre par suite de la famine et a été
massacrée.

La station de Kolkar résiste.

Les régiments de Punjab qui n'avaient pas été
désarmés viennent d'être licenciés. — Havas.

FAITS DIVERS.

M. Barral termine ainsi, dans le *Journal d'A-
griculture pratique*, le Bulletin météorologique que
ce journal publie mensuellement :

Le mois de juillet a été exceptionnel pour la cha-
leur et la sécheresse. Les températures se sont éle-
vées dans la seconde quinzaine du mois et se sont
maintenues jusqu'à la fin à un degré tout à fait re-
marquable. La moyenne du mois a été de 24° dans
le midi de la France, et il y a eu des maxima ex-
trêmes de 38° 3 à Orange, 38° 6 à Montpellier.
Dans les régions dont la latitude est plus élevée, les
maxima ont encore atteint 33 et 36°.

En résumé, les grandes chaleurs du mois dernier
n'ont pas porté aux récoltes de céréales le dommage
qu'on aurait pu craindre. Il résulte des apprécia-

FEUILLETON

MADEMOISELLE DE CARDONNE.

(Suite.)

Martial s'était dressé sur son lit à cette apparition, et
Meynard avait saisi la mulâtresse par un bras.

— Pas de cris, pas de bruit, pas de lutte, dit Juliette
avec calme, si j'avais voulu vous frapper, vous seriez
déjà mourants tous les deux.... Tenez, voilà mon poi-
gnard; ce fer est empoisonné; s'il faisait couler une
seule goutte de votre sang, vous n'auriez pas un jour à
vivre... J'étais venue ici pour tuer le meurtrier de Jéré-
mie, mon amant; je vous ai entendus, et, loin de vous
haïr, je vous aime... je suis avec vous... Nous combat-
trons et vous serez vainqueurs; c'est la fille de la Rémé-
dios qui vous parle, elle n'a jamais menti.

Juliette jeta son stylet aux pieds de Meynard, et tendit
la main à Martial.

— Ma foi, capitaine, dit Martial, le bon Dieu, déci-
dément se mêle de nos affaires... Grâce à la colère de
cette jeune fille, vous pourrez désormais me laisser à
mon serment et avancer sans mon aide la besogne des
camarades. Ma belle enfant, ajouta l'Enjôleur, arrangez-
vous avec mon capitaine, je ne serai disponible que dans
treize jours; mais, à cette époque, sac à papier! vous
verrez comment je travaille... Causez donc ensemble, je
vais essayer de me rendormir. — Raconte-moi encore les
derniers moments de Jérémie, dit Juliette. — Quant à
ça, je le veux bien; mais ce sera la dernière fois, je

n'aime pas à rabâcher. Jérémie, votre amoureux, Made-
moiselle, était un fort bel homme, qui se préparait à
mourir en brave, quoique ses bourreaux se préparas-
sent, eux, à le faire un peu souffrir. — Et la Rémédios
assistait froidement à ce supplice? demanda Juliette avec
feu. — Oh! la vieille a le cœur dur et l'œil sec; elle n'a
pas bronché le moins du monde en voyant Jérémie la
corde au cou; et lorsque ce pauvre garçon l'a apostro-
phée, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, lors-
qu'il lui a reproché la lâcheté cruelle de sa conduite, de
sa trahison, de son abandon, elle lui a fait la grimace,
et je crois, Dieu me pardonne, qu'elle lui a ri au nez.

Juliette tressaillit, ses muscles se contractèrent; une
sourde fureur agita tout son être, et sa pensée s'arrêta
sur une résolution terrible.

— C'est donc à nous deux qu'il appartient de châtier
ces misérables, dit-elle en s'adressant à Meynard: tu es
téméraire, je serai prudente; compte sur moi et ne doute
plus du succès. Le marin Smarth ne te trahira pas; tu as
bien fait de te fier à lui, c'est un honnête homme d'un jugement
sain, d'un cœur ardent, d'un bras solide; tout soupçon
qui l'accuse est une calomnie; son attachement pour la
Rémédios est une meilleure preuve de sa loyauté.... Plus
tard j'expliquerai cette énigme, le temps n'est pas venu.
Dessalines est tel qu'on te l'a dépeint: il n'a ni tête ni
cœur; nous abattons ce misérable sans faire de grands
efforts. Il te suffira de l'entretenir dans les idées que tu
as fort adroitement fait naître dans son chétif cerveau....
Ne te compromets pas en cherchant à créer des partis
aux Français dans la ville; je me charge de préparer

toutes les voies, je me charge de pousser Dessalines à sa
perte, et, pour prix du concours que je t'apporte, je ne
demande rien... tu m'entends? rien... Adieu, n'oublie
pas que nous sommes étrangers l'un à l'autre... nous ne
devons jamais nous parler en public... nous ne nous con-
naissions pas... nous ne nous sommes jamais vu... Ne t'in-
quiète pas des jours qui s'écouleront sans que tes affaires
paraissent avancer... elles avanceront rapidement et sû-
rement... Adieu.

Juliette sortit de la case, s'arrêta pour regarder autour
d'elle, et, voyant le chemin libre, elle disparut à grands
pas.

— Le diable m'emporte si ce pays n'est pas peuplé de
macaques, de sorcières et de fées, dit Martial avec un
bon gros rire... Parole d'honneur, je commence à m'a-
muser par ici. — Nous jouons un fier jeu cependant! —
Vous, oui, capitaine; mais moi, non... Seulement, je
me trouve aux premières loges, et le spectacle me sem-
ble gai. — Pourvu que cette femme soit sincère... — Tiens!
c'est une idée. — Je me suis laissé dire que ces mulâ-
tresses ont le génie de l'intrigue, de la ruse et du men-
songe!... — Bah! ne vous occupez pas de ça; croyez-
moi, plutôt, dormez ferme et longtemps... Puisque vo-
tre consigne est, maintenant, de vous croiser les bras,
croisez-les, et, de plus, fermez les yeux... Les prover-
bes et les chansons disent que le bien vient en dormant.
Tu as raison; il arrivera de tout ceci ce que Dieu vou-
dra... en avant, et vive la joie! — Bonsoir donc, mon
capitaine; tâchez de trouver une position agréable pour
vos jambes, et ne craignez pas de m'allonger des coups

tions de nos correspondants que, en général, la maturité trop hâtive du blé n'a pas nui sensiblement à la quantité, qui dépasse une bonne année ordinaire.

La qualité est reconnue exceptionnelle d'une voix unanime. Les prairies ont beaucoup souffert de la sécheresse : il y a peu ou point de regain ; les orges, les avoines, les plantes sarclées et les légumes laissent aussi beaucoup à désirer. Heureusement, la récolte des pommes de terre est belle dans beaucoup de régions. Mais la recrudescence et les progrès rapides de l'odum et la maladie des vers à soie continuent à affliger plusieurs départements méridionaux. Les soufrages, exécutés avec ensemble dans l'Hérault, ont eu d'excellents résultats. Si d'autres points sont sérieusement menacés, c'est que sans doute cette importante opération n'y a pas été conduite avec la même décision. — J. A. Barral.

— Le bruit court à Turin que depuis plus de trois mois l'on a introduit clandestinement et peu à peu à Naples des armes et des munitions de guerre. Quelques fusils découverts dans des caisses de marchandises arrivées de Marseille sur des bâtiments à vapeur napolitains, ont mis la police en émoi : elle a alors cherché les armes qui pouvaient être arrivées antérieurement : de là des arrestations et des perquisitions dans la ville, à Portici et dans beaucoup d'habitations. Trois bateaux à vapeur avaient de nouveaux capitaines, sur les précédents desquels, il n'existait que des soupçons très-légers.

L'équipage et les passagers du *Cagliari* sont toujours au secret et les semaines s'écoulaient sans qu'ils soient même interrogés. La question majeure est de savoir si le *Cagliari*, quand il a été capturé, n'ayant plus d'insurgés à bord, a pu être déclaré de bonne prise. On pense généralement le contraire.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Un incendie a eu lieu hier à Chacé. Les gendarmes, la pompe de l'École et des cavaliers y sont allés au galop, mais il était trop tard, — la maison était brûlée. — Nous ne connaissons pas les détails de ce sinistre.

Un décret fixe l'ouverture et la durée des conseils d'arrondissement pour la seconde partie de leur session au 21 septembre, pendant 5 jours.

M. de Prévost, général de division, sénateur, grand-officier de la Légion d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne, vient de mourir à Versailles, à la suite d'une douloureuse maladie. — On se rappelle que M. de Prévost eut pendant cinq années le commandement de l'École de Saumur, comme général de brigade.

AVIS IMPORTANT.

Le Général commandant l'École impériale de cavalerie croit devoir rappeler aux personnes qui se proposent d'assister au carrousel que toutes les cartes sont personnelles ; en conséquence, aucune

personne, même les enfants, ne sera admise si elle n'est munie d'une carte.

Les cartes pour la tribune d'honneur et les deux tribunes roses et jaunes qui l'avoisinent étant nominatives, le Général prie les personnes à qui il a eu l'honneur d'en adresser et qui ne comptent pas en profiter, d'avoir l'obligeance de les lui renvoyer, afin qu'elles puissent être utilisées ; ces cartes ne pouvant servir qu'aux personnes auxquelles elles sont adressées.

On nous adresse la lettre ci-après :

Monsieur,

M. Nicolas Daubigny et moi nous avons un puits mitoyen, et ce puits renfermait des gaz délétères. Nous avons essayé plusieurs moyens pour l'en purifier, tous ont échoué. En voici un qui n'est pas dispendieux et qui a parfaitement réussi : c'est d'attacher plusieurs draps ou tout autre linge à une corde et de les précipiter dans le puits ; répéter plusieurs fois cette opération et l'air devient salubre. On peut y descendre sans danger.

Je vous donne connaissance de ce procédé pour être utile à l'humanité.

J'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur,

N. EFFRAY.

Saumur, le 31 juillet 1857.

Nous extrayons des rapports de M. le Préfet, au Conseil général, les articles ci-après qui intéressent plus particulièrement notre arrondissement.

Routes départementales. Des 24 routes départementales actuelles et classées, deux seulement restent à terminer : la route n° 14, de Saumur à la Varenne, et la route n° 21, de Saint-Rémy à Saumur par Gennes. Les travaux de la dernière viennent d'être adjugés et vont être commencés incessamment ; ils seront achevés en 1858.

Quant à la route n° 14, quatre ateliers y sont aujourd'hui en cours d'exécution, et trois restent à entreprendre.

Les ateliers en cours d'exécution sont :

- 1° La partie entre Drain et Champloceaux ;
- 2° Celle comprise entre les Tuffeaux et le chemin des Loges ;
- 3° Celle entre le Plessis et Coutures ;
- 4° Celle de Coutures à la Main-de-Bois.

De ces quatre entreprises, nous espérons que les trois premières seront achevées à la fin de l'année. Celle de Coutures à la Main-de-Bois ne sera finie qu'en 1858, à raison de l'insuffisance des fonds alloués en 1857.

Les trois lacunes qui resteront à entreprendre au commencement de 1858, sont une seule dans l'arrondissement de Saumur, celle du chemin des Loges à Gennes dont vous avez adopté le tracé par le bas du coteau ; dans l'arrondissement de Beaupreau, celle de la Lande-Pivain à Bouzillé, sur le tracé duquel le Conseil aura à statuer dans cette session, et enfin celle de Champloceaux à la limite du département, dont le projet va vous être soumis.

Les deux dernières lacunes sont l'objet de rapports particuliers.

Tel est, Messieurs, l'état des travaux d'achève-

ment de nos routes départementales ; cette situation est satisfaisante, puisqu'à compter de 1858 il ne nous restera plus que trois lacunes à entreprendre, et que nous en voyons la fin prochaine et assurée.

Fleuve de la Loire. — De grands travaux ont été accomplis sur les rives de la Loire, depuis votre session dernière, mais ils n'ont guère eu pour objet que de réparer les avaries de l'inondation, et ils n'ont apporté aucune amélioration au régime des eaux du fleuve. Il faut bien reconnaître que le mouvement de la navigation n'a pas cessé de décroître depuis un certain nombre d'années.

Dans un tableau inséré au rapport de M. l'ingénieur en chef Collin et que je me plais à reproduire, ce chef de service a tracé le mouvement comparatif des marchandises transportées pendant les deux années 1855 et 1856. On y remarque des augmentations pour certaines denrées, mais il y a diminution dans l'ensemble : hâtons-nous toutefois de reconnaître que le ralentissement dans la navigation ne vient pas seulement des difficultés que les bateaux rencontrent sur la Loire, mais qu'il est juste de l'attribuer aussi et pour beaucoup à la concurrence du chemin de fer. La lutte étant désirable dans l'intérêt commercial, la navigation étant d'un haut intérêt public, nous sommes autorisés par cela même à demander plus instamment que jamais que l'on atténue tant qu'on le pourra les embarras que les trains de bateaux rencontrent ; qu'on multiplie les lieux d'embarquement et de débarquement ; qu'on s'efforce de livrer à la marine un chenal toujours navigable ; et il faut pour cela sans aucun doute qu'on puisse élever le chiffre des fonds qui nous sont accordés chaque année.

Etudes pour prévenir les inondations. — Un rapport, en date du 4 août, qui m'est adressé par M. Comois, ingénieur en chef, directeur des études de la Loire, vous est par moi communiqué, Messieurs, et vous prouvera combien ces études sont actives, complètes, et l'espoir qu'elles donnent de solutions précises et satisfaisantes. Réserves d'eau dans la partie haute, consolidation des levées, mesures à prendre pour déverser volontairement dans les vals le trop plein que le fleuve ne pourra pas débiter, et qui fait aujourd'hui irruption par des brèches, dispositions énergiques pour préserver des dangers les villages bâtis sur les levées, pour protéger les villes exposées aux inondations, mesures pour arrêter la corrosion des rives, et mettre fin à cette production continuelle de sables qui est une des causes les plus actives des dommages de la Basse-Loire, par l'encombrement du lit qu'elle occasionne, dispositions analogues à étendre sur les principaux affluents, organisation d'un service qui puisse faire des calculs certains de l'arrivée des eaux, avertir l'autorité riveraine par les voies télégraphiques ou autres, tel est sommairement l'ensemble du système dont on nous montre la réalisation comme possible, et sur lequel des études déjà avancées fixeront bientôt le gouvernement et le pays.

Inondation du mois de juin 1856. J'ai eu l'honneur de vous annoncer, l'an dernier, Messieurs, que j'avais invité M. l'ingénieur en chef du département à faire dresser, pour rester déposé à nos

de pied ; je suis bon coucheur ; ce qu'on ne croirait pas quand je suis éveillé.

Les deux soldats se campèrent de leur mieux sur leur affreuse couchette, et ne se réveillèrent qu'au grand jour.

XVI.

Plus d'une semaine s'était écoulée depuis que les événements que nous avons racontés. Dessalines, contre son attente avait remarqué avec joie que la mort violente de Jérémie avait fort peu troublé Juliette. La vanité du gouverneur s'était enflée à cette découverte, car il n'hésitait pas à croire que la fille de la Rémédios l'aimait à l'exclusion de tous galants qu'on lui prêtait.

Juliette s'y était finement prise pour laisser au général cette illusion ; jamais elle ne s'était montrée plus tendre et passionnée que pendant ces derniers jours ; toutefois, elle n'avait pas pour cela abdiqué son empire, et le farouche gouverneur était toujours tenu en laisse par sa rusée maîtresse.

Juliette avait montré tant de dévouement à Dessalines, elle avait mis tant d'art à le questionner sur la présence du capitaine Meynard, que Dessalines était allé à faire des demi-confidences à la mulâtresse dont il connaissait l'énergique ambition. Juliette avait manifesté sa joie, garantissant le succès à son puissant protecteur, et joué si bien son rôle, qu'elle s'était fait promettre la couronne réservée par le futur souverain de Saint-Domingue à M^{lle} de Cardonne. Dessalines ne s'inquiétait guère de tenir une promesse qui lui assurait un complice intelligent ; renverser Toussaint-Louverture et se débarrasser aussitôt de

Juliette, tel était son projet. Il trouvait habile et prudent à la fois de laisser agir sa maîtresse dans cette conjuration. Juliette avait de l'influence ; sa grande beauté pouvait entraîner les jeunes gens de la ville à se liguer avec elle contre le dictateur ; les colonels et les chefs de la milice devaient être séduits par les avances de la coquette courtisane ; et, en cas de revers, le gouverneur de Saint-Marc pouvait rejeter sur des agents subalternes la responsabilité d'un crime qui, sans cette excuse, serait retombé sur sa tête.

Juliette conseilla à Dessalines de faire jeter en prison le capitaine Meynard, dont la présence dans le palais était inexplicable et compromettante. Dessalines avait trouvé le conseil excellent, et, dès le lendemain de son arrivée à Saint-Marc, Meynard mis sous les verrous et les fers aux pieds, croyait pouvoir penser que la conquête de l'île se ferait sans lui.

Laissons le capitaine user, dans son cachot, toutes les ressources de sa philosophie, laissons Caton Martial aux ennuis de sa fausse position, Dessalines à ses orgies quotidiennes et Juliette à ses œuvres d'embauchage, pour revenir à l'habitation des Tamarins, dix jours après le départ de Smarth et de Meynard.

L'amiral de Cardonne est assis sur le tillac du *Triton*, et Nancy se balance nonchalamment dans son hamac sur le bord du bassin. Le comte, depuis le départ de son vieux serviteur, n'a jamais manqué de se rendre sur son vaisseau, car l'absence de Smarth a laissé au cœur du brave marin une tristesse qui touche au remords. Nancy est rêveuse ; son beau visage a pâli ; son cœur est déchiré,

car depuis dix jours elle est sans nouvelles de son fiancé ; car depuis dix jours les soupçons que Smarth avait inspirés se sont changés en certitude.

— Eh bien, Nancy, dit l'amiral, tu ne me parles pas ? ne vois-tu pas que tes chagrins me navrent ? — Hélas, cher père, mon silence vous afflige moins que ne feraient mes paroles : vous savez ce qui se passe en moi... — Eh ! oui, morbleu ! je le sais ; mais je voudrais savoir s'il s'y passe autre chose... Voyons, ma chère enfant, du calme, que diable ! notre capitaine se porte bien, sois-en sûre ; s'il n'est plus à Saint-Marc, c'est qu'il court le pays... Ce garçon-là a du vif-argent dans les veines ; il ne s'arrêtera et ne se reposera que quand il aura rempli son devoir à son gré... Toutefois, je le trouve difficile à satisfaire. — Si M. Meynard ne m'a pas donné signe de vie pouvant le faire, c'est qu'il m'aime bien légèrement ; c'est que, chez lui, l'amour de la gloire l'emporte sur tout autre amour... — Ta, ta, ta, voilà bien le cerveau d'une jeune fille. Ton fiancé est un franc luron qui a juré de mériter ta main par quelque bel exploit, et qui te reviendra couronné de lauriers... Je connais ça, moi, quand j'étais jeune, j'étais de même... j'aimais à me cacher tant que je n'avais pas fait à ma tête et réussi dans une entreprise entamée... — Mais enfin, que peut-il être devenu ? — J'ai chargé Smarth d'aller aux renseignements. — Oh ! ne me parlez pas de Smarth, mon père ; vous me faites trembler quand je pense que, malgré moi, vous avez eu recours aux bons offices de cet homme.

(La suite au prochain numéro.)

archives, un rapport détaillé des principales circonstances observées pendant l'inondation du mois de juin 1856, faisant connaître en même temps la hauteur des eaux que la crue a atteinte sur divers points de notre pays, comparée avec celle des crues précédentes.

Il a été posé, d'après nos instructions, à divers points de repère, 37 plaques en fonte indiquant sommairement et d'une manière très-visible et durable le maximum de l'inondation dans l'étendue de son parcours.

Je m'empresse de communiquer au Conseil général ce document dont vous apprécierez comme moi, je le pense, Messieurs, l'utilité pratique et historique.

Sur le Thouet. — On avait longtemps demandé la reconstruction de l'écluse de la Motte; grâce aux fonds que nous avons obtenus, elle est à peu près terminée, et il ne reste plus qu'à y placer les portes qui sont prêtes.

Sur l'Authion. — Les travaux de curage et de rectification de la partie comprise entre le pont de Sorges et le pont Rouge sont achevés, l'Administration s'occupe d'examiner s'il sera opportun d'en poursuivre la continuation jusqu'à Vivy, limite de la portion déclarée navigable.

Le Conseil général a demandé, lors de sa dernière session, que le pont Bourguignon des Ponts-de-Cé fût élargi et qu'une ouverture fût établie dans la levée de Belle-Poule, pour donner aux eaux, dans les temps de crues extraordinaires les moyens de sortir plus promptement de la vallée. D'un autre côté, MM. les ingénieurs, consultés sur la nécessité de faire enlever les vannes de ce pont, ont répondu que la destruction de ces portes, qui sont, comme on sait, destinées à s'opposer à l'introduction des eaux de la Loire dans la vallée de l'Authion, alors que les eaux du fleuve sont plus élevées que celles de cette dernière rivière, serait pour la vallée une mesure désastreuse. Il importe donc de laisser les choses dans l'état où elles se trouvent, ou du moins d'ajourner tout parti à prendre jusqu'au moment où l'ensemble des mesures à arrêter sur la Loire pourra faire prescrire quelque chose aussi de ce côté.

Quant à l'ouverture dans la levée de Belle-Poule, le projet en est soumis en ce moment à M. le ministre des travaux publics qui n'a pas encore pris de décision. Cette ouverture doit avoir lieu au point où les eaux de la dernière inondation se sont creusé un canal, un peu en amont des Ponts-de-Cé; un pont éclusé y serait établi: la dépense totale de ce travail, évaluée à 140,000 fr., serait payée deux tiers par l'Etat, et un tiers par le syndicat de l'Authion.

Le Conseil a demandé en outre qu'il fût procédé à l'enlèvement des roches qui, situées dans le canal de l'Authion, près Sainte-Gemmes, gênent la navigation et l'écoulement des eaux. Le projet des ouvrages à faire est en ce moment soumis à M. le ministre des travaux publics. C'est une dépense de 3,750 fr.

Sur le Layon. — On continue les études de canalisation de cette rivière, elles seront prochainement achevées.

Canal de la Dive. — Le conseil d'arrondissement de Saumur a émis le vœu que l'Etat acceptât l'offre qui lui est faite du rachat du canal de la Dive; il fait remarquer que se serait le moyen de voir se réaliser le prolongement de ce canal jusqu'à Montcontour, prolongement demandé avec instance par tout le pays.

Je m'empresse de vous faire connaître, Messieurs, que des démarches sont faites, auprès de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, pour faciliter et assurer ce rachat de la part de l'Etat. — MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées sont chargés d'examiner cette question, des plans sont déjà levés, nous pouvons donc assurer que l'administration supérieure sera prochainement en mesure de se prononcer.

Je fais remettre sous vos yeux une copie de la demande que la société a adressée à cet effet à M. le ministre de l'agriculture, du commerce des travaux publics. Vous apprécierez vous-mêmes l'intérêt de l'Etat et du pays au rachat proposé.

COURSES DE CHOLET (MAINE ET LOIRE).

PROGRAMME DE 1857.

Le dimanche 20 septembre, à midi, sur la prairie de M. Grolleau, située route de Maulévrier, et près Cholet.

1^o PRIX DE LA VILLE DE CHOLET 1,000 fr. — Course au galop pour chevaux de tout âge et de tout pays. — Poids: 3 ans, 50 kilogram.; 4 ans, 60 kilogram.; 5 ans et au-dessus, 63 kilogram. 1/2. (Les chevaux nés en Angleterre porteront en outre une surcharge de 4 kilogram. — 2 kilomètres en partie liée. — 20 fr. d'entrée pour le fonds de course.

2^o COURSE AU GALOP: 500 fr. — (Gentlemen riders.) — Pour chevaux de tout âge et de toute provenance. — Poids: 67 kilogram. — 2 kilomètres environ en partie liée. — 20 fr. d'entrée pour le fonds de course.

3^o COURSE AU TROT, — PRIX DU DÉPARTEMENT: 200 fr. — (Gentlemen riders.) — Pour chevaux de tout âge et de tout pays, sans distinction de poids. — 3 kilomètres environ. — 10 fr. d'entrée pour le fonds de course.

4^o COURSE DE HAIES: 200 fr., PLUS UN COUPON DE TOILE ET UNE DOUZAINES DE MOUCHOIRS DANS LES PLUS BELLES QUALITÉS. — (Gentlemen riders.) — Sept haies à franchir. — Poids: 67 kilogram. — 2 kilomètres environ. Les chevaux de tout âge et de tous pays seront admis, seulement ceux nés en Angleterre porteront une surcharge de 4 kil. — 10 fr. d'entrée pour le fonds de course.

5^o STEEPLE-CHASE: 500 fr. — (Gentlemen riders.) — Pour chevaux de tout âge et de toute provenance. — Environ 2 kilom. en terrain de chasse. — Poids: 67 kilogram.

Tout cheval vainqueur d'un steeple-chase de 500 fr., entrées comprises, prendra une surcharge de 3 kilogrammes; s'il a été vainqueur dans deux steeple-chase ou dans un steeple-chase de 1,000 fr., il prendra une surcharge de 5 kilogrammes. — 20 fr. d'entrée pour le fonds de course.

Les concurrents se feront inscrire la veille, au secrétariat de la Mairie. Ils indiqueront les couleurs du coureur, l'âge, le sexe, la robe et la nationalité du cheval.

Pour les courses en parties liées, les deux chevaux qui, aux deux premières épreuves arriveront premiers au but, seront seuls admis à faire l'épreuve suivante.

S'il ne se présente qu'un seul cheval, ou si les chevaux engagés appartiennent au même propriétaire, les courses ne pourront avoir lieu que sous condition de temps.

Toute discussion concernant les courses sera soumise à la Commission ou à un Jury choisi par elle, qui jugera en dernier ressort.

FEU D'ARTIFICE A LA CHUTE DU JOUR, SUR LA PLACE TRAVOT.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Marseille, 27 août. — La malle de l'Inde est arrivée, celles de Chine et de l'Australie sont arrivées ce soir.

« Les nouvelles de Bombay sont du 30 juillet.

« Le général sir Hugh Wechler ayant été tué à Cawnpore, la garnison a capitulé sous promesse d'avoir la vie sauve, mais les rebelles l'ont massacrée tout entière, et ils ont vendu à l'encan les femmes et les enfants des indigènes par ordre du chef indien Nena-Sahib qui avait avec lui dix mille soldats.

« Le général Havelock a attaqué les rebelles, commandés par Nena-Sahib; il leur a enlevé, dans deux affaires, 54 canons, les a dispersés et a repris Cawnpore.

« Un combat sanglant a été livré à Agra, le 3 juillet. Les Anglais manquant de cavalerie ont été obligés de rentrer dans le fort après avoir perdu le quart de leur effectif.

« Les insurgés ont tout massacré dans le nord-ouest.

« On a ouvert des souscriptions pour les familles ruinées.

« Une lettre écrite par un officier devant Delhi dit que les rebelles ont essayé de tourner les assiégeants; toutes les sorties ont été repoussées, mais les Anglais sont réduits à la défensive et ils sont obligés de disséminer leurs troupes pour garder huit villes voisines.

« C'est à une attaque du choléra que le général Barnard a succombé. » — Havas.

BOURSE DU 27 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 67 00

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 95 30.

BOURSE DU 28 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 66 95.

4 1/2 p. 0/0 baisse 03 cent. — Ferme à 95 25

ETAT CIVIL du 1^{er} au 15 août.

NAISSANCES. — 1^{er}, Augustine Hérisson, rue Saint-Nicolas; — Adolphe Vlemina, à la Maternité; — 4, Radegonde Martineau, Grand'Rue; — Rachel-Léonie Duval, Grand'Rue; — Virginie-Hermance Hourse, à la Gendarmerie; — 5, Arthur Guegon, rue d'Orléans; — Claire-Virginie Berger, rue Beaurepaire; — 6, Gabrielle Brilloin, au Quartier de l'Ecole de cavalerie; — Marguerite-Virginie Bouyer, rue d'Orléans; — 7, Abraham Roquet, rue de Fenet; — 10, Euphrasie-Emilie Cadet, rue de Rouen; — 14, Marie-Marguerite Petit, rue Saint-Nicolas.

MARIAGES. — 2, Henri Rayneau, employé du chemin de fer, a épousé Adèle Papillon, coiffeuse, tous deux de Saumur; — Jean Souriceau, menuisier, a épousé Rose Métayer, domestique, tous deux de Saumur; — 5, Louis Bernard, cocher, a épousé Louise Gilbert, lingère, tous deux de Saumur; — 7, Guimard Bernard, cordonnier, a épousé Joséphine-Julie Orvé, lingère, tous deux de Saumur; — Pierre-Eugène Hay-Dubois, tapissier, a épousé Marie-Louise-Anne Loiseau, couturière, tous deux de Saumur; — 12, Jean Ferchaud, aubergiste, a épousé Françoise-Louise Chignard, domestique, tous deux de Saumur; — Jean Eglantier, jardinier, a épousé Juliette-Rosalie Dayer, domestique, tous deux de Saumur; — Michel Joulain, fendeur de bois, a épousé Louise-Charlotte Drouineau, journalière, tous deux de Saumur; Alexandre Martin, chapelier, a épousé Caroline-Augustine Gagneux, chapelière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Aimé-Constant Pasquier, 4 ans, rue de la Chouetterie, — Samson, mort-né, à la Maternité; — 2, Madeleine Tessier, aubergiste, 59 ans, femme Becot, place Saint-Nicolas; — 3, Rénée Luzé, jardinière, 51 ans, femme Guiocheau, à l'Hôpital; — Louis Gilbert, propriétaire, 59 ans, à Beaulieu; — Théodore Bridon, 5 ans, rue de la Visitation; — 4, Auguste-Eugène Patrigeon, 6 mois, rue de Tours; — Auguste Bergeot, 10 jours, rue de Fenet; — Jeanne-Françoise Gauchais, 70 ans, femme Allaire, au Petit-Puy; — 5, Paul Merle, 9 jours, rue de Fenet; — Jeanne Bessonneau, journalière, 59 ans, femme Deniau, à l'Hôpital; — 8, René Chartron, menuisier-revendeur, 52 ans, rue Saint-Nicolas; — 10, Lucia-Georgette Chantoiseau, 3 ans, rue Royale; — Jeanne Boiston, aubergiste, 59 ans, femme Verronneau, rue du Portail-Louis; — 12, Berger, mort-né; — 13, Jeanne-Orphée Duhamel, directrice de la salle d'asile, 59 ans, veuve Mary, rue de la Visitation; — 14, Marie-Anne Gastineau, 62 ans, célibataire, rue du Petit-Pré; — Blanche-Pauline Plumelle, 1 an, rue du Petit-Mail; — Jeanne-Françoise Prout, journalière, 77 ans, veuve Nau, à l'Hôpital.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e COULBAULT, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir.

V E N T E
PAR LICITATION,
de
DIVERS BIENS IMMEUBLES,
Situés commune de Saint-Clément-des-Levées,

Dépendant de la succession du sieur René-François PENNEAU, en son vivant propriétaire, à Saint-Clément-des-Levées.

L'adjudication aura lieu le dimanche 20 septembre 1857, en la mairie de Saint-Clément-des-Levées, et par le

ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur, heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le trente juillet mil huit cent cinquante-sept, dûment enregistré et signifié;

Et à la requête: 1^o du sieur François Dufour, cultivateur, et de dame Agathe Penneau, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Dennezé; 2^o de dame Louise Penneau, veuve du sieur Pierre Corbineau, propriétaire, demeurant à Saint-Clément-des-Levées, héritiers pour partie du sieur René-François Penneau;

Poursuivant la licitation, et ayant pour avoué M^e Jules Coulbault, avoué à Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir;

En présence, ou eux dûment appelés, de:

1^o Dame Marguerite-Perrine Tremblay, épouse séparée de biens du sieur Artif, marinier, avec lequel elle demeure à Saumur; 2^o dudit sieur Artif, susnommé, pour assister et autoriser la dame son épouse; 3^o du sieur François Tremblay, ancien cordonnier, demeurant aux Ulmes,

Héritiers pour partie dudit René-François Penneau, co-licitants, ayant M^e Bodin pour avoué;

Et encore en présence du sieur

Pierre Besnard, cultivateur, et de dame Jeanne-Marie Tremblay, sa femme, demeurant ensemble à Saint-Clément-des-Levées, cette dernière également héritière pour partie dudit feu sieur René-François Penneau.

Lesdits sieur et dame Besnard ayant figuré comme demandeurs dans l'instance en licitation et ayant renoncé à la requérir, sont ou seront régulièrement appelés à la vente.

Il sera, le dimanche 20 septembre 1857, à midi, procédé, en la mairie de Saint-Clément-des-Levées, et par le ministère de M^e Dutorme, notaire à Saumur, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques, en cinq lots, qui pourront être réunis ou sub-

divisés, des immeubles dont la désignation suit, dépendant de la succession du feu sieur René-François Penneau.

DÉSIGNATION.

1^{er} LOT.

Une maison, située au bourg de St-Clément-des-Levées, composée de trois chambres, dont une à cheminée et four, avec la moitié d'un morceau de terre appartenant à cette maison.

Ce morceau de terre est dans son ensemble, et en y comprenant le sol de la maison, d'une contenance d'environ cinquante-cinq ares, il joint au levant Julien Depaing, au midi Normand et autres, au nord Dabon, et au couchant le chemin de Saint-Clément à Longué.

Le présent lot, y compris le sol de la maison, comprenant la moitié du susdit morceau, à prendre au couchant et joignant la maison; mise à prix, dix-sept cents francs, ci... 1,700 fr.

2^e LOT.

L'autre moitié du morceau de terre sus-désigné; mise à prix, treize cents francs, ci 1,300

3^e LOT.

Le tiers, à prendre au levant, en partageant du nord au midi, dans un morceau de terre labourable, situé au canton des Gruères, commune de Saint-Clément-des-Levées, joignant au levant le sieur Deronineau, au midi et au couchant le sieur François Maupoint, au nord une voie d'exploitation, d'une contenance d'environ soixante six ares, soit pour le tiers, composant le présent lot, environ vingt-deux ares; mise à prix, sept cents francs, ci... 700

4^e LOT.

Le tiers, à prendre ensuite du troisième lot, dans le morceau sus-désigné, comprenant environ vingt-deux ares; mise à prix, six cent cinquante francs, ci... 650

5^e LOT.

Le tiers, à prendre ensuite du quatrième lot, au couchant, dans le même morceau, comprenant environ vingt-deux ares; mise à prix, six cent cinquante francs, ci... 650

Total des mises à prix, cinq mille francs, ci... 5,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements: 1^o A M^e DUTERME, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges; 2^o A M^e COULBAULT, avoué-poursuivant, rue du Marché-Noir; 3^o A M^e BODIN, avoué co-licitant. Fait et dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 26 août 1857. (485) COULBAULT.

A VENDRE
Par adjudication,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, Le samedi 19 septembre 1857, à heure de midi,

LES COUPES DE BOIS,
Ci-après,

Appartenant à M. de Beauregard, Et situées dans la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent:
La coupe du Piétouté;
La coupe du Petit-Souper;
La coupe du Préboisseau. (486)

M. L. ASSIER, d'Angers, demande UN JEUNE HOMME connaissant la mercerie et la bonneterie. (487)

A VENDRE

Un FUSIL à un coup, fabrique Saint-Étienne. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
DE SUITE,

UN MAGASIN DE TAPISSIER
MARCHAND DE MEUBLES,

Ayant une des meilleures clientelles de la ville.

On resterait quelque temps avec l'acquéreur, s'il le désirait.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la Tonnelle. (453)

A VENDRE
A l'Amiable,

UNE GRANDE MAISON,
PROPRE AU COMMERCE,

Située à Saumur, quai de Limoges n^o 97, actuellement occupée par M. Morin, négociant en vins, avec ou sans l'établissement des caves, et servitudes, situées rue de Fenet.

Toutes facilités seront accordées pour le paiement.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e LEROUX, notaire, ou à M. HUARD-CHASSELOUP. (477)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
à l'amiable,

UNE MAISON,

Située à la Croix-Verte, ancienne route d'Angers, contenant plusieurs chambres, greniers, hangard, écurie, cour et jardin contenant environ 11 ares.

S'adresser au sieur VALLÉE, marchand à Doué, ou à M^e DION, notaire à Saumur. (451)

A VENDRE
EN TOTALITÉ OU PAR LOTS,

UN BEAU CLOS DE VIGNE,

Situé canton des Hauts-Sentiers et de la Gravelle, au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux; contenant trois hectares soixante-trois ares, avec façade sur le chemin de la Pierre-Couverte et sortie sur la Ruelle des Pavres.

Ce clos, entouré de murs et de haies vives, joint: MM. Romani, Bandojin, Bineau, Bontemps, Pineau, Hérisson, Pinot, Savatier, Boret et Hélaudais.

Il pourrait être facilement divisé en terrains propres à bâtir, au moyen de l'ouverture d'une rue qui va être faite incessamment par la commune de Bagnoux, allant du chemin de la Pierre-Couverte audit Bagnoux.

S'adresser, pour tous renseignements, à TOUCHALEAUME, étude de M^e CHASLE, place de la Bilange, à Saumur.

A VENDRE
PRÉSENTEMENT,

OU A LOUER EN GARNI,

Pour cause de maladie,
L'HOTEL DU GRAND-TURC,
A Montsoreau.

Il y aura toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. GUILLARD. (459)

PIERRE LEVEAU,

Commissionnaire du chemin de fer,

Rue du Portail-Louis, 38, A SAUMUR.

A l'honneur de prévenir qu'autorisé par la Compagnie du chemin de fer et l'administration municipale de Saumur, il transporte tous bagages de la gare à domicile et du domicile à la gare. — Il se charge de réveiller les voyageurs qui veulent partir par les trains de nuit.

Connu depuis longues années à Saumur, il espère qu'on voudra bien lui accorder confiance et protection. (475)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 30 août 1857.

1^o Une excellente pièce de vigne, située aux Galmoises, sur les Châteaux, près Saumur, contenant 79 ares 88 centiares;

2^o Une autre pièce de vigne, située au même lieu, contenant 36 ares 98 centiares.

Ces deux pièces de vigne, dans les meilleures contrées des environs de Saumur, ont été acquises sur une estimation de 4,549 fr. 38 c. en 1847, et sont affermées par baux authentiques 166 francs, net d'impôts.

3^o Deux belles caves, pouvant contenir 2,000 pièces de vin, deux petits jardins, cour et logements du vigneron.

Le tout situé au Petit-Puy, près Saumur.

Toutes facilités seront accordées pour le paiement.

On traitera de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser à M. TOUCHALEAUME, étude de M^e Chaste, place de la Bilange, ou à M^e DUTERME. (447)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
A l'amiable,

EN DÉTAIL ET PAR LOTS,
A la convenance des acquéreurs,

UNE PROPRIÉTÉ,

Située commune de Bagnoux, consistant en deux maisons de maître, pressoir, écuries, caves, jardins, et environ 7 hectares de terre labourable et vigne.

Il existe sur cette propriété 250 pieds d'arbres fruitiers en bon rapport.

S'adresser à M. PIERRE, rue Royale, ou à M^e DION, notaire. (430)

A VENDRE
de suite,

Un très bon petit PRESOIR en chêne, en très-bon état, que l'on démonte et place où l'on veut. Deux petites caves. Plusieurs bonnes portières. Cent mètres de bons chevrons en bois blanc. Cent mètres courants de petites charpentes en chêne et bois blanc. Cent mètres de planches en toute longueur, en chêne et bois blanc. Cent mètres de volige. Quatre cents de forts pisseaux en chêne, pouvant servir à faire un renfermé. Une charretée de luzerne et un cent de belles limandes en bois de sapin.

S'adresser au bureau du journal.

DEUX MAISONS

A LOUER PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean,

L'une rue du Puits-Neuf, l'autre rue de la Mairie.

S'adresser à M. JUCHAULT, rue d'Orléans. (199)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
A l'amiable, de suite,

Une MAISON, située à Saumur, rue Pharonel (près l'ancienne gare), occupée par les époux Bateau, composée d'une boutique, cuisine à côté, chambres hautes et cabinets, greniers, puits, latrines et caves.

S'adresser à M. et M^{me} BATEAU ou à M^e DION, notaire. (462)

M. MAUBERT, huissier à Saumur, demande un PETIT CLERC. (472)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable,

Un CLOS DE VIGNE, situé aux Malligrolles, commune de Saumur, contenant 1 hectare 22 ares, entourés de murs.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (461)

FABRIQUE DE OUATES

TRÈS-IMPORTANTE,

Rue Amelot, n^o 62, et rue Mauconseil, n^o 5, à Paris.

M. HUGOT a l'honneur d'informer MM. les négociants que des achats considérables faits au commencement de l'année le mettent à même de les traiter favorablement. (481)

VENTE D'UN LOT
D'EXEMPLAIRES DE
PLUSIEURS HISTOIRES

DE QUELQUES-UNES DES PLUS ANCIENNES ET DES PLUS NOBLES FAMILLES DU DÉPARTEMENT. — Conformément aux programmes publiés précédemment et dans lesquels il est dit que chaque famille et chaque personne doit pouvoir reconnaître sa position et ses actes devant son pays, ces histoires ont été approuvées et complétées par des chefs de ces familles. — Avec ces exemplaires on vend actuellement la propriété de ces œuvres et conséquemment les dossiers des pièces qui ont servi à les établir et où se trouvent les pièces autographes des chefs de ces familles, ou les pièces établies par leurs ordres, pièces qui sont la garantie des faits publiés dans ces histoires. Il se trouvera sans doute des conservateurs de bibliothèques, ou des libraires ou plutôt d'autres personnes qui, par affection pour ces familles ou par respect pour la mémoire de plusieurs de leurs membres, voudront attacher quelque valeur à ce qui concerne plusieurs d'entr'elles, et voudront posséder leurs histoires exactes avec des autographes de quelques-uns de leurs chefs. — Parmi ces histoires sur plusieurs des familles les plus nobles du département on peut acheter immédiatement les exemplaires, les pièces manuscrites et autographes et la propriété de l'histoire des familles des V^{tes} de Fos, 272 ex. et pièces différentes, dont 14 autographes, 500 fr. — Des Comtes et Vicomtes Rousseau de La Brosse, 124 ex. et pièces différentes dont 3 autographes, 300 fr. — Des Comtes de Bourmont, 160 ex. et pièces différentes dont plusieurs manuscrits établis par leurs ordres, 500 fr. — Du M^{is} de Bailly de Fresnay, 170 ex. et pièces différentes dont 3 autographes, 200 fr. — Des Comtes Serain de la Villegontier 160 ex. et pièces diverses, dont 7 autographes, 300 fr. — Des Marquis Jousseau de La Bretesche, 158 ex. et pièces diverses dont 7 autographes. — De M^r Félix Cossin de Nantes, 5 pièces dont 2 autographes, 200 fr. — De M^r Ferdinand Favre de la même ville, 230 ex. et pièces différentes dont 2 autographes et un autre manuscrit établi par ses ordres, etc. etc. On peut acheter séparément le dossier et le lot des exemplaires de l'histoire de chaque famille, au prix indiqué ci-dessus. Il y aura sans doute peu de ces dossiers qui resteront longtemps dans les annonces de vente. Cette collection après avoir déjà été mise en vente, à Paris, puis à Genève est actuellement entre les mains de M^r Goncet auquel les demandes doivent être adressées, franco, aux Pâquis A-1, Genève (Suisse.)

Saumur, P. GODET, imprimeur.